

Le CPF, un dispositif de confiance au service de la formation professionnelle et des compétences

Le Compte personnel de formation (CPF) permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de la vie professionnelle. Il a une vocation universelle et s'adresse à tous les actifs.

Le dispositif a été réformé en profondeur par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, avec notamment la monétisation des droits, ou encore l'extension des mécanismes d'abondements complémentaires.

Depuis son ouverture en 2019, Mon Compte Formation a connu plusieurs étapes déterminantes qui ont contribué à forger sa maturité actuelle.

L'année 2024 marque un double anniversaire pour le CPF : 10 ans d'existence pour ce dispositif phare de l'accès à la formation professionnelle et 5 ans pour la plateforme Mon Compte Formation. Depuis son lancement, cette dernière a connu un succès croissant, avec 7,6 millions de dossiers validés par 5,75 millions d'utilisateurs.

Le dispositif a relevé de nombreux défis : l'appropriation par ses bénéficiaires, la lutte contre la fraude, l'amélioration de la qualité du catalogue de formations, ou encore la

simplification des parcours des utilisateurs de la plateforme.

En 2024, 1,39 million de dossiers de formation ont été validés, pour un montant total de 2,21 milliards d'euros. Le profil des usagers témoigne d'une attention constante à l'objectif de démocratisation de l'accès à la formation professionnelle, avec plus d'un tiers des personnes ayant un niveau d'études inférieur au baccalauréat ou sans diplôme, et une progression de la proportion de demandeurs d'emploi.

Pour accompagner cette montée en maturité, plusieurs mesures ont été mises en place en 2024 pour réguler les usages de la plateforme et améliorer la qualité de l'offre de formation. Parallèlement, de nouveaux services et fonctionnalités ont été développés pour faciliter la co-construction et les co-financements des parcours de formation et enrichir les passeports de compétences et de prévention.

Identifié à ses débuts comme porteur d'une révolution pour le marché du travail, le CPF a su depuis démontrer son impact sur le développement des compétences tout au long de la vie professionnelle, et fait désormais figure de référence au niveau international.

 **Découvrir les chiffres clés des 10 ans du CPF**

Partie 1

Le Compte personnel de formation : un dispositif pleinement inscrit dans la politique publique de la formation professionnelle

Rendez-vous p.9 du rapport annuel

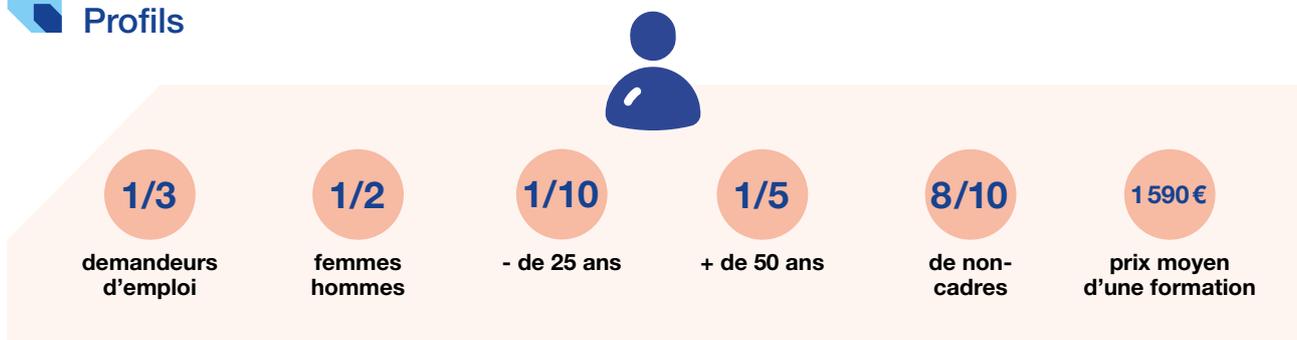
La montée en qualité des actions de formation proposées aux actifs sur Mon Compte Formation a été une priorité forte en 2024. En ce sens, la Caisse des Dépôts, opératrice du dispositif pour le compte de

l'État, a mis en place une série d'actions pour sécuriser davantage le service tout en améliorant la qualité de l'offre présente.

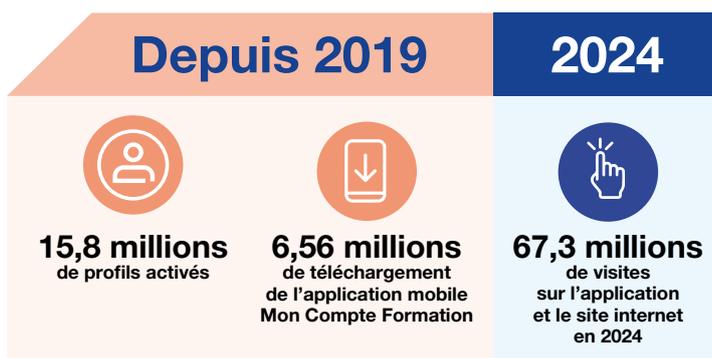
→ Un dispositif à la vocation universelle



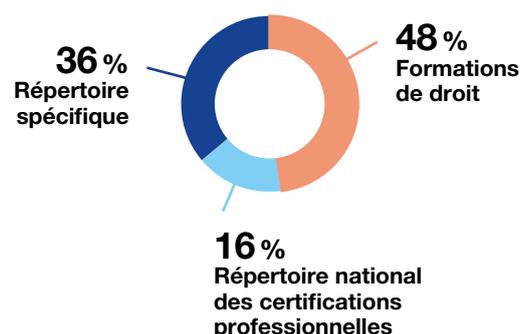
Profils

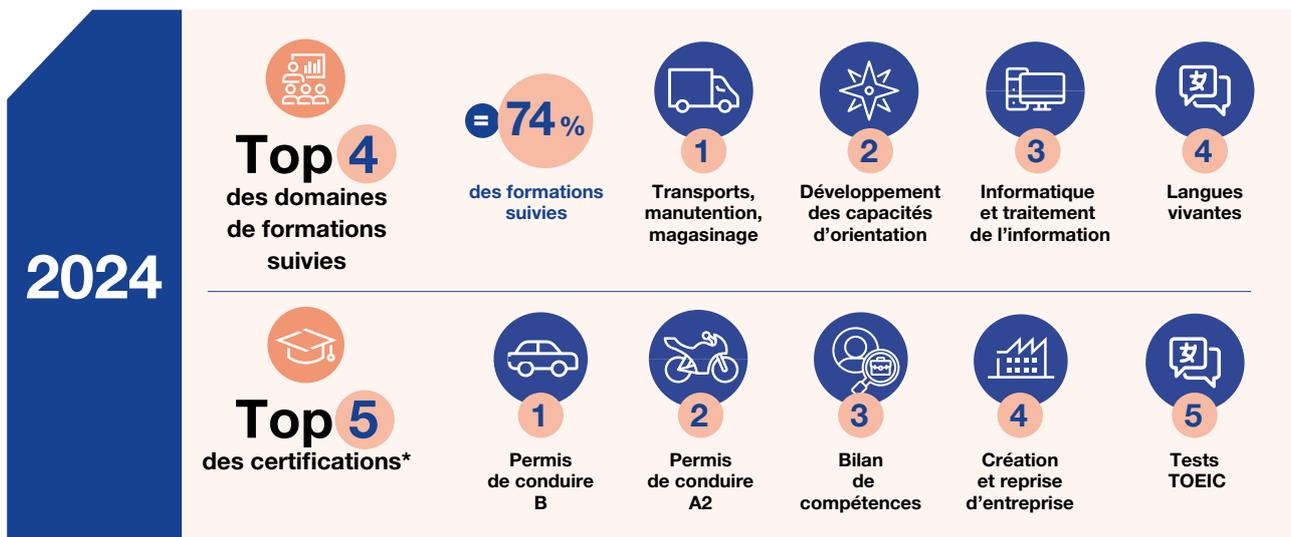


Utilisation de la plateforme

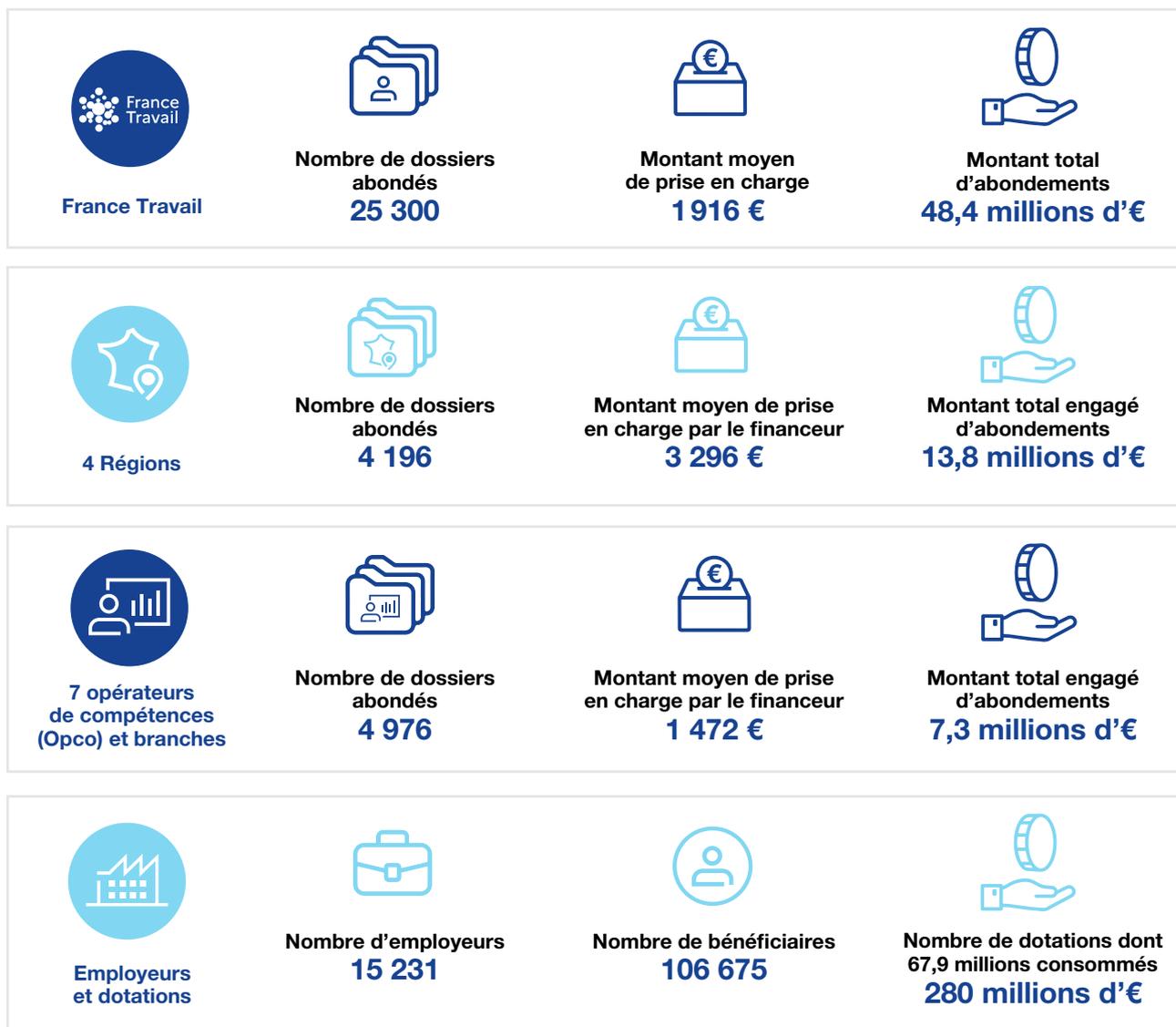


Un public en recherche de formations diplômantes





Une logique partenariale au service des usagers



Partie 2

Réguler les usages et améliorer la qualité de l'offre de formation sur Mon Compte Formation

Rendez-vous p.33 du rapport annuel

→ Des évolutions législatives

Face à l'évolution du cadre législatif en matière de formation professionnelle, la Caisse des Dépôts a poursuivi ses développements pour adapter

le service numérique Mon Compte Formation au nouveau cadre réglementaire.



Encadrement de la sous-traitance

Décret n°2023-1350 du 28 décembre 2023

Depuis avril 2024, de nouvelles règles encadrent strictement la sous-traitance dans le cadre du CPF. Elles interdisent les chaînes de sous-traitance successives (« sous-traitance en cascade »), limitent son recours, et renforcent la responsabilité des organismes de formation donneurs d'ordre. Ces évolutions législatives et réglementaires ont été intégrées dans les conditions générales d'utilisation (CGU) du service, et ses modalités de mise en œuvre ont été déployées dès 2024 pour mettre à disposition des organismes de formation un formulaire de déclaration annuelle de leur recours à la sous-traitance, à compter de 2025.

Participation financière obligatoire (PFO)

Décret n°2024-394 du 29 avril 2024

Depuis le 2 mai 2024, les titulaires du CPF doivent verser une participation financière obligatoire de 100 € lors de l'achat de leur formation, revalorisée chaque année sur

la base de l'inflation. La Caisse des Dépôts a mis en œuvre les ajustements nécessaires pour intégrer cette mesure au parcours d'achat sur la plateforme, tout en permettant des exonérations pour les demandeurs d'emploi et les salariés bénéficiant d'un co-financement.

Encadrement du financement des permis

Loi du 21 juin 2023 et décret du 17 mai 2024

Avec la loi du 21 juin 2023, le financement des permis de conduire via le CPF a été élargi à l'ensemble des véhicules terrestres à moteur, dont les permis motos A1 et A2. Un encadrement renforcé du financement du permis de conduire, limité au financement du premier permis léger, a été instauré en 2024, rappelant l'objectif professionnel de la formation. Des développements ont ainsi été lancés pour intégrer les nouvelles règles d'éligibilité sur Mon Compte Formation, incluant une restriction pour les titulaires déjà détenteurs d'un permis valide (hors permis lourds et BE), sauf en cas de besoin professionnel avéré.

→ **La poursuite des actions de sécurisation de la plateforme et de régulation des usages du Compte personnel de formation**

Dans la lignée des actions déjà menées, la sécurisation de Mon Compte Formation a été renforcée avec l'élargissement des dispositifs d'authentification au service numérique. Depuis septembre 2024, les usagers de Mon Compte Formation peuvent souscrire à l'achat de leur formation avec France Identité, qui s'ajoute au dispositif de L'Identité Numérique La Poste parmi les parcours d'authentification sécurisée proposés par FranceConnect+.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, combinant contrôles renforcés, sanctions ciblées et partenariats pour garantir transparence, qualité et sécurité.

→ **Les actions de préservation des fonds**

En 2024, la Caisse des Dépôts a renforcé son dispositif de sécurisation des fonds du CPF, avec un éventail d'actions : contrôle du service fait, vérification des organismes sur signalement, et recouvrement des sommes indûment versées. Ces efforts ont permis de préserver près de 94 millions d'euros de fonds publics. La baisse des alertes et des montants à recouvrer témoigne d'une amélioration globale de la conformité dans le secteur.

→ **Actions de collaboration avec les acteurs externes : la mobilisation d'un écosystème**

Ces avancées s'appuient sur une mobilisation renforcée de l'écosystème et des synergies étroites avec les partenaires externes.



Partie 3

La poursuite de l'amélioration du dispositif du Compte personnel de formation

Rendez-vous p.40 du rapport annuel

En 2024, la Caisse des Dépôts a poursuivi le déploiement d'améliorations techniques en enrichissant les services, la connaissance de l'écosystème et en développant des outils structurants pour les titulaires du CPF, les employeurs et les acteurs de la formation professionnelle.

organismes de formation, pour cibler précisément leurs enjeux et y répondre.

Cette cartographie des besoins et des enjeux du Passeport de prévention a permis d'ajuster le périmètre et la définition du projet, et d'effectuer les développements nécessaires en 2024 pour une ouverture progressive du service dès avril 2025.

→ Le Passeport de compétences

Le Passeport de compétences, lancé dans une première version en 2023, propose aux titulaires du CPF un espace personnel pour y retrouver des données préchargées à valeur probante concernant leur carrière, leurs formations, leurs qualifications et leurs diplômes. En 2024, ce service numérique a été enrichi avec l'ajout des expériences professionnelles de ses titulaires, acquises entre 2017 et 2022, soit près de 240 millions d'expériences intégrées automatiquement dans le Passeport de compétences des usagers. En novembre 2024, les premiers « Badges COJO » ont été intégrés, valorisant les compétences extra-professionnelles des bénévoles impliqués dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

→ La plateforme Agora

Agora est la plateforme de référence d'échange et de partage des données de la formation professionnelle. Véritable « data hub », Agora agrège en temps réel les informations dédiées aux parcours de formation des usagers.

Un portail d'information dédié a été déployé en 2024, qui détaille le fonctionnement d'Agora, les partenaires accrochés et leur rôle, la réception et l'utilisation des données, ou encore des informations d'actualité autour du projet.

2024 est également l'année de mise en place de 13 nouvelles fonctionnalités, telles que l'identification des bénéficiaires du RSA, ou la mise en œuvre de la VAE inversée, et de l'enrichissement de la plateforme à travers deux nouveaux dispositifs en lien avec l'Agefiph, la DGEFP et l'ANFH*.

→ Le Passeport de prévention

Le Passeport de prévention vise à améliorer la prévention des risques en matière de santé et sécurité au travail, en assurant la traçabilité des formations relatives à la prévention des risques professionnels et en facilitant leur gestion. En 2024, les travaux menés par la Caisse des Dépôts ont eu pour objectif de cibler au plus près les besoins des parties prenantes, de concert avec les partenaires sociaux. Ce travail a été mené notamment à travers l'organisation de focus groupe, d'enquêtes et tests utilisateurs, réunissant employeurs, travailleurs et

→ La co-construction

L'une des priorités fortes de 2024 a été de répondre aux besoins des employeurs en matière de co-financement des parcours de formation de leurs salariés. Si le CPF reste un dispositif public à la main et à l'initiative des actifs, les évolutions engagées en 2024, et qui seront poursuivies en 2025, visent à mieux accompagner les employeurs dans le développement des compétences de leurs salariés. Via leur espace dédié et sécurisé, l'Espace des employeurs et des financeurs (EDEF), ils peuvent désormais cibler la certification pour laquelle ils versent un financement à leurs salariés (dotation).

* L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées, la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et l'Association Nationale pour la Formation du personnel Hospitalier.

Conclusion

En 2024, la Caisse des Dépôts a poursuivi son engagement en faveur de la démocratisation de l'accès à la formation tout au long de la vie professionnelle via le CPF, dans l'esprit de la loi du 5 septembre 2018 : se former et acquérir des compétences, quelle que soit sa situation de départ. Le succès du dispositif s'explique par son adéquation avec les besoins des usagers, comme en témoigne la popularité des certifications proposées.

Cette année a également été marquée par la célébration des 10 ans du CPF et des 5 ans du service numérique Mon Compte Formation, soulignant le rôle structurant du dispositif dans le paysage de la formation professionnelle. Le renforcement des partenariats s'est poursuivi, avec la signature ou le renouvellement de nombreuses conventions d'abondement, comme celle avec la Région Pays de la Loire pour soutenir les métiers de la transition écologique. La Caisse des Dépôts s'est également engagée en faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, avec une convention de 5 millions d'euros et l'intégration des « Badges COJO » dans le Passeport de compétences.

Pour mieux répondre aux attentes des usagers, la plateforme Agora a été enrichie de nouveaux dispositifs et fonctionnalités, devenant un véritable data-hub de la formation professionnelle. La plateforme a continué sa montée en puissance avec l'ouverture d'un portail d'information public, qui permet une meilleure transparence et connaissance autour de ce dispositif et de ses usages.

En 2025, plusieurs évolutions majeures seront attendues pour renforcer la qualité et la transparence et la sécurisation du dispositif : démarche d'évaluation de la qualité des actions de formation éligibles au CPF, lancement des campagnes annuelles de déclaration du recours à la sous-traitance...

Le CPF continuera également de s'enrichir de services et fonctionnalités, dans la lignée des actions conduites en 2024, favorisant la co-construction des parcours de formation entre employeurs et salariés avec un modèle d'abondement sur mesure déjà expérimenté et appelé à se déployer plus largement pour répondre notamment aux besoins des territoires et des métiers en tension.

Par ailleurs, l'année 2025 marquera le début du déploiement progressif du Passeport de prévention à ses différents publics, avec en premier lieu son ouverture aux organismes de formation dès le premier semestre 2025.

Enfin, le CPF s'affirme désormais comme une référence internationale, avec des échanges de pratiques et d'expertises à l'échelle européenne et mondiale. L'année 2024 aura été celle de la consolidation et de l'innovation, ouvrant la voie à une année 2025 placée sous le signe de la qualité, de la transparence et de la co-construction des parcours de formation.

Rendez-vous sur :

moncompteformation.gouv.fr
 of.moncompteformation.gouv.fr
 financeurs.moncompteformation.gouv.fr
 politiques-sociales.caissedesdepots.fr

caissedesdepots.fr

in |  |  |  | 

Un service géré par
la Caisse des Dépôts


**RÉPUBLIQUE
 FRANÇAISE**
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

[→ Revenir à la synthèse du rapport annuel 2024](#)

Le Compte personnel de formation

Les 10 ans
d'un dispositif public

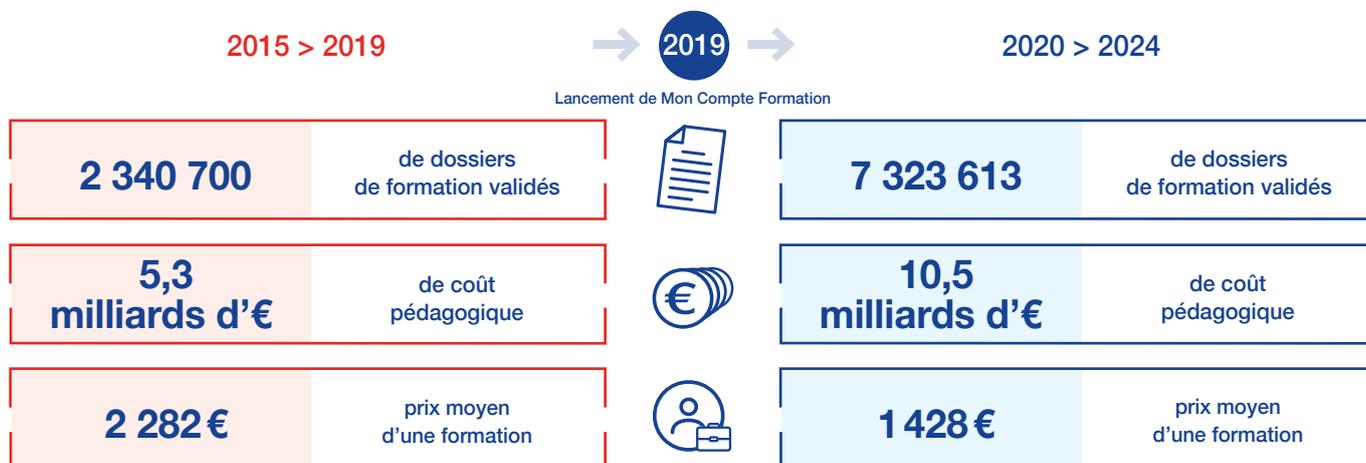


**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

**Politiques
sociales** ■

Le Compte personnel de formation

Les 10 ans d'un dispositif public



Les profils des bénéficiaires



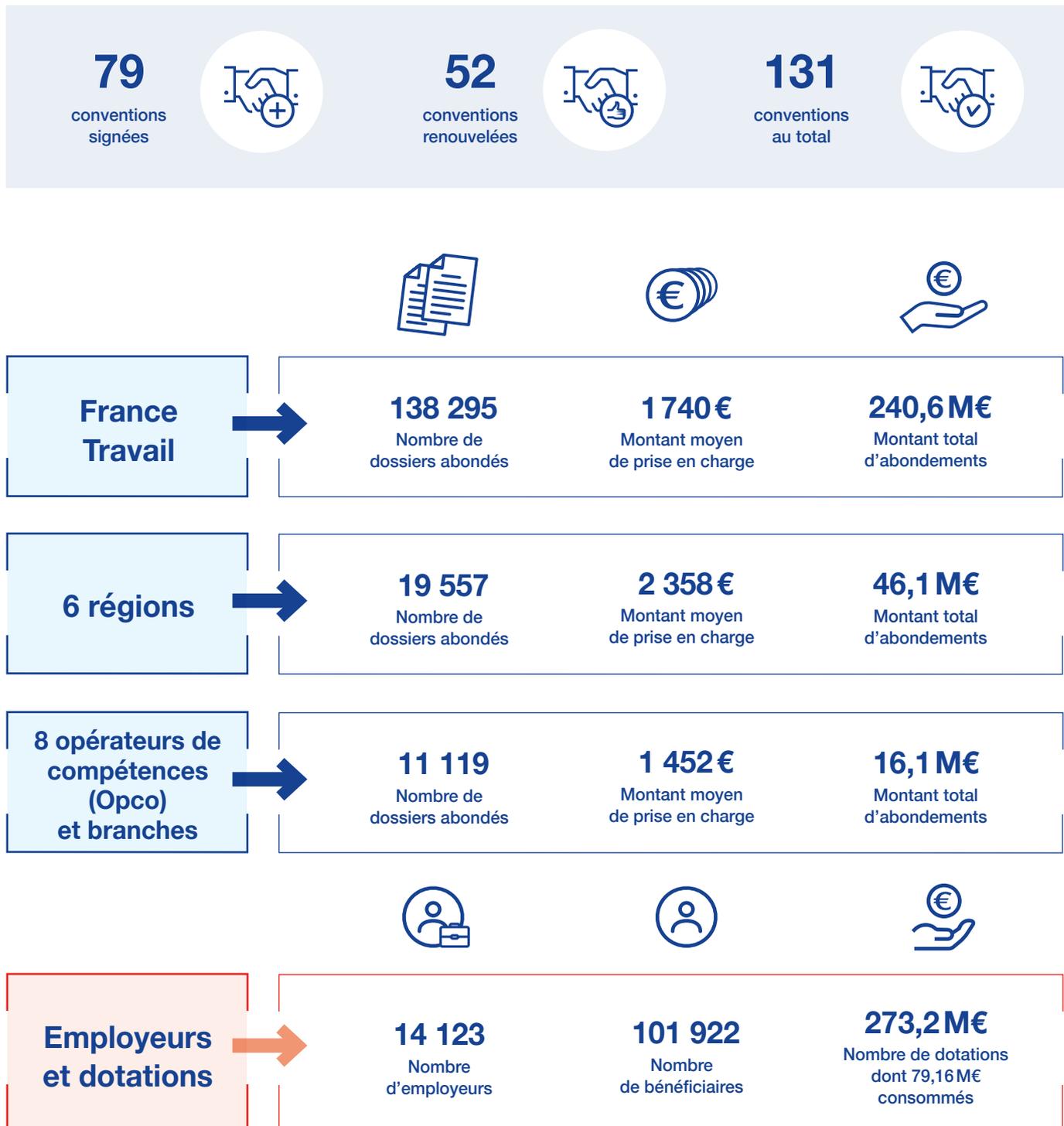
TOP 5 des domaines de formations suivies



Mon Compte Formation

Les 5 ans d'un service digital

Une logique partenariale au service des usagers



Les formations financées



Une application mobile et un site web dédiés aux usagers

Les bénéficiaires



Un catalogue de formation géré via un portail dédié



Chiffres cumulés du 21 novembre 2019 au 1^{er} octobre 2024

Rendez-vous sur :

moncompteformation.gouv.fr
of.moncompteformation.gouv.fr
financeurs.moncompteformation.gouv.fr
politiques-sociales.caissedesdepots.fr

caissedesdepots.fr

in |  |  | 


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un service géré par
la Caisse des Dépôts